

Greffes du tribunal de commerce de GRASSE

37, Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél: 0492607500
Fax: 0492607513

GENERALE DE SERVICES A LA PERSONNE
109 AV AUGUSTE RENOIR
PATRICIA HENRY
06520 MAGAGNOSC

Nos références : / HRE

GRASSE, le 23 Août 2005

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 411 643 620

Numéro de gestion : 2002 B 00278

Dénomination : DANIEL CAILLE SAS

Adresse : 109, AV AUGUSTE RENOIR
06520 MAGAGNOSC

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2157

Date du dépôt: 23/08/2005

- *Acte en date du : 19/08/2005*

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Décision: NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

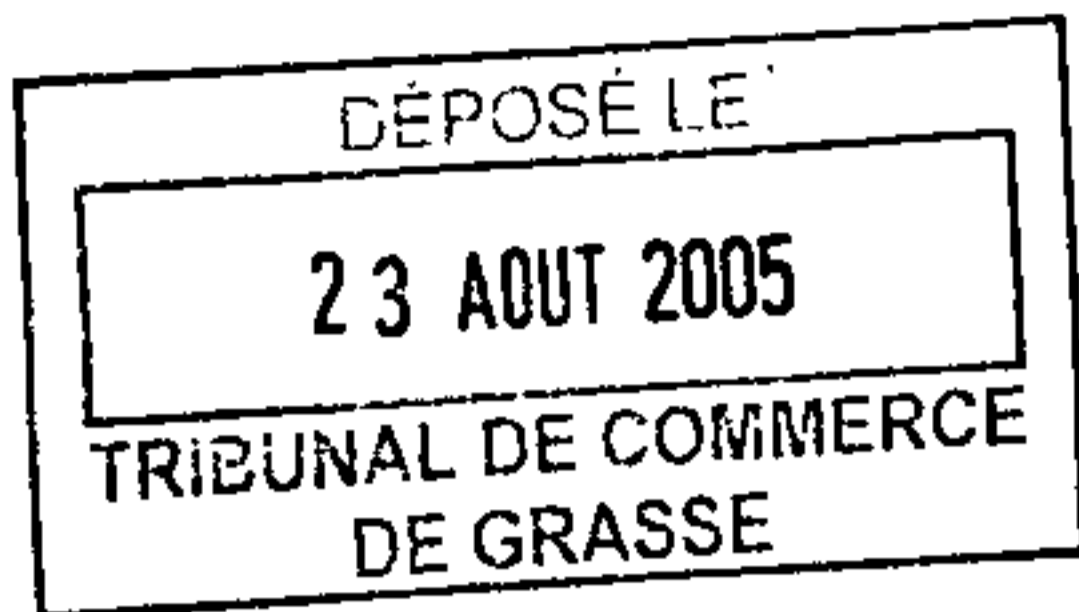
Le Greffier,



Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	HT	2.36	EUR
	T.V.A. (19.6%)	0.46	EUR
	T.T.C.	2.82	EUR

TRIBUNAL DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
37 Av P. Sémard
06133 GRASSE Cedex
(BP 61030)

Requête déposée par :



Société G S P
Mme HENRY
109 Av Auguste Renoir
06520 MAGAGNOSC

ORDONNANCE DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS -

Nous, Jean-Louis GRAMARD, Président du Tribunal de commerce de GRASSE, étant en notre Cabinet PALAIS DE JUSTICE 37 Avenue Pierre Sémard à GRASSE, assisté du Greffier;

Vu la requête présentée par : la Société par actions simplifiée DANIEL CAILLE dont le siège social est à MAGAGNOSC (06520) 109 Avenue Auguste Renoir, représentée par son Président Madame Brigitte CAILLE -
RCS GRASSE B 411 643 620 -

Vu les dispositions des articles L 225-147 et 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu les dispositions des articles 169 et 257 du décret du 23/03/1967 - 40 - 62 du
Décret du 30/5/1985 - Le Décret N° 98-550 du 2/07/1998 modifiant l'article 47 du décret
du 30/05/1984 -
Attendu que la requête qui nous est présentée se trouve justifiée et recevable.

DESIGNONS:
Monsieur Joseph PAUGET - Commissaire aux comptes inscrit près la Cour
d'Appel de PARIS - demeurant à PARIS (75014) 11 Rue Henri Régnault;

EN qualité de Commissaire aux Apports avec la mission prévue en pareille matière et
notamment par les dispositions des textes précités;

Disons que le commissaire aux apports devra se conformer aux prescriptions de l'article
65 du Décret dt 23/03/1967 modifié;

Disons qu'il pourra se faire assister par un expert de son choix, s'il échet;
Disons que le montant de ses frais et honoraires devra être présenté aux sociétés
concernées pour fixation, selon accord écrit, et qu'il cas de désaccord ce montant sera
fixé par ordonnance sur requête de la partie la plus diligente.

Disons que notre ordonnance sera déposée au rang des minutes de notre greffe et qu'il
en sera délivré expéditions certifiées conformes.

Disons qu'une copie de notre ordonnance sera déposée en annexe du registre du commerce
des sociétés concernées. Taxons les dépens à: 35,41 F comprenant ordonnance, dépôts
annexes et taxes. FAIT ET ORDONNE LE: 19 AOUT 2005 -

LE PRESIDENT

POUR EXPEDITION
CERTIFIEE CONFORME
GRASSE: le 19 AOUT 2005
Le Greffier

Le Greffier



**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS à
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de GRASSE**

Je soussignée,

Madame **Brigitte CAILLE**, agissant en qualité de Président de la Société :

- **DANIEL CAILLE SAS**, Société par actions simplifiée au capital de 530 400 Euros, dont le siège social est sis 109 avenue Auguste Renoir – 06520 MAGAGNOSC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro 411 643 620.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société **DANIEL CAILLE SAS** envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport des biens ci-après désignés :

- 715 parts de la **SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE LA GENERALE DE SANTE**, Société civile au capital de 1 065 300 euros, dont le siège social est sis 96 avenue d'Iéna à PARIS (75116) , immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 418 082 400, représentant environ 3,55% du capital de ladite société détenant elle-même à ce jour 2 037 237 actions de la **GENERALE DE SANTE**.

Il est précisé qu'à compter du 18 Mars 2005, il a été prononcé la dissolution de la Société Civile des Salariés de la Générale de Santé et que cette dissolution va permettre à chacun des associés de détenir en propre les titres de la **GENERALE DE SANTE** correspondant à leur quote-part de détention.

Cet apport serait effectué par Monsieur Daniel **CAILLE**, actionnaire de la Société **DANIEL CAILLE SAS**.

Sous réserve des vérifications prévues par la loi, cet apport peut être évalué à 1 680 000 euros.

Cette opération nécessite l'intervention d'un Commissaire aux apports conformément aux dispositions des articles L.225-147 du Code du Commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967.

En conséquence :

La soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur Daniel **CAILLE** à la Société **DANIEL CAILLE SAS**,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Nous vous suggérons de désigner :

Monsieur Joseph PAUGET
Commissaire inscrit près la Cour d'Appel de PARIS
11 rue Henri Régnault
75014 PARIS

en tant que Commissaire aux apports.

En effet, ce dernier nous paraît remplir les conditions requises pour mener à bien cette mission.

Je vous joins son attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération.

Fait à *Clichy*
Le *2 Aout 2005*

Brigitte CAILLE

